



ALGERIE TELECOM SPA
DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS RELIZANE

REF : DOT/SDT/DRA/07/2025

Relizane : 20/01/2025

MONSIEUR LE DIRECTEUR OPERATIONNEL DES TELECOMMUNICATIONS DE
RELIZANE

A Monsieur BENLAIDOUNI Dahou

Local N 01 coop 365 lot N 211 EL Shaouria Mohamadia Mascara

Objet : 1^{er} Mise en demeure

Dans le cadre de l'exécution du contrat N° 46/2024 ayant pour objet la réalisation des travaux de distribution ODN, et suite à l'ordre de service de démarrage des travaux N° 57 du 21/04/2024 ODN Cite 800 Logts Aadl (Nouvelle Ville Saffeh) Oued Rhiou il a été constaté que les réserves mentionnés dans le Procès-verbal de réception préalable du 19/11/2024 n'ont pas été complètement levées , un délai de trois jours vous a été accordé afin de lever ces dernières mais malheureusement vous ne les avez pas pris en considération à ce jour et ce malgré les relances verbales qui vous ont été adressées à plusieurs reprises par mes services.

Je vous mets, donc, en demeure à l'effet de lever ces réserves dans le plus bref délais, faute de quoi il sera appliqué la réglementation en vigueur suite e cette défaillance et vous en assumerez seul toutes les conséquences qui peuvent en découler.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.



Le Directeur
Directeur Opérationnel Des
Télécommunications de Relizane
Salim D. JELLI